supplémentaire.

Hervé Bouedec demande à M. le Maire si les courriers à l'attention de l'ATMB (pour la rétrocession des terrains) de la région (concernant une demande de subvention pour le goudronnage de la route d'Entremont) ont été faits. M. le Maire répond que le travail administratif demande beaucoup de temps et que les courriers n'ont pas encore été faits.

Hervé Bouedec salue l'intervention de l'entreprise Lansard, qui, sur demande de la mairie, s'est déplacée dans un délai d'une demi-heure, en week-end, suite à un problème avec la chaufferie collective. Il informe le conseil de la présence de 4 migrants sur la commune.

Olivier Pinget souhaite évoquer le principe de la distribution des comptes rendus du conseil municipal et propose qu'ils soient envoyés par courriel. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance. N. Salmon rappelle que la proposition faite en 2017 aux résidents de recevoir le compte rendu par email n'avait engendré que très peu de candidatures et que tout le monde ne dispose pas d'une connexion internet.

Sylvie Taragon fait un point sur les dépenses réalisées au cours de l'année 2017 par rapport au budget. Les chiffres définitifs seront connus ultérieurement mais on peut dire dès maintenant aue le budget principal présente un résultat largement excédentaire.

Anne Laure Guillet informe le conseil que le SIVOS a des impayés importants pour la cantine et que le la Trésorerie va émettre des lettres de relance.

Elle indique que le conseil de l'école, en accord avec le SIVOS, a demandé la reconduction de la semaine à 4 jours, à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Elle annonce également l'ouverture du Centre de l'œil à la Maison de Vie II – 56, allée du Parc - 74270 Chêne-en-Semine – 04 50 40 40 23 – cheneensemine@centreoeil.fr.

Muriel Favre informe le conseil de la satisfaction de nos ainés lors de la soirée cabaret qui ont suscité de nombreux remerciements au CCAS tout comme les colis de Noël qui ont été aussi fort appréciés.

Nathalie Salmon s'interroge à nouveau sur les travaux de remblaiement sur la propriété de Mme Calderon sans déclaration, suivis d'une demande de permis de construire. Une demande de régularisation avait été faite à l'intéressée sans résultat; faute de pouvoir se procurer les documents annexes demandés, il n'a pu être établi de procès verbal. Or, le dépôt récent d'un permis de construire sur cette même parcelle suscite quelques inquiétudes quant à la nature du remblai sur laquelle devrait s'asseoir la construction. Il conviendrait d'interroger la CCUR dans le cadre de l'instruction du permis.

Christophe Briquet attire l'attention du conseil sur le problème de sécurité des poteaux entre Clarafond et Arcine ; Il propose d'appliquer des bandes réfléchissant sur les poteaux.

Le secrétaire de séance.

Alain MATILE

Le Maire,

Jean Marc LAGRIFFOUL



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 8 JANVIER 2018 – 19 Heures 30

<u>Présents</u>: LAGRIFFOUL Jean-Marc, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, BRIQUET Christophe, FAVRE Muriel, SOGNO-LINA Eric, MATILE Alain, BOUEDEC Hervé, PINGET Olivier, SALMON Nathalie, MARLOT Guillaume (départ 21h30).

Excusé: COULON David, PASTOR Laurent
Absents: PETITFRERE Eddy, BORDON Celsa.

Procurations: COULON David donne procuration à SOGNO-LINA Eric,

<u>Secrétaire de séance</u>: MATILE Alain <u>Date de la convocation</u>: 04/01/2018 Heure d'ouverture de la séance: 19h40

Heure de clôture de la séance : 23h15

Etaient présents :

 Mr CARRE et Mlle CAMPF représentants du service instructeur de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire de la CCUR

Ouverture de la séance par M Le Maire

1. APPROBATION COMPTE-RENDU DU 04/12/2017

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2017 est adopté à la majorité (une abstention : Alain Matile absent lors du dernier conseil).

2. <u>PRESENTATION PAR LE SERVICE URBANISME DES TRAVAUX D'ELABORATION DU PLUI ET DE L'AVANCEMENT DU PROJET DE LA ZAC III</u>

M. Hugo Carre intervient auprès du conseil afin de les informer de la fin de la phase du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et des évolutions récentes concernant le projet de la ZAC III et du PLUI.

Agathe Campf présente le projet du développement économique de la ZAC III de la Croisée se trouvant sur la commune de Clarafond-Arcine. L'emplacement de cette zone est idéal au niveau géographique (accès autoroute, proximité de la gare TGV, de l'aéroport de Genève et d'Annecy). En septembre 2017 l'étude d'impacts réalisée et instruite par l'Autorité Environnementale a été transmise à la CCUR. La ZAC III comprend des zones humides qui vont être compensées par d'autres parcelles appartenant à la commune et au syndicat intercommunal du Vuache à proximités. Des zones boisées ont été également répertoriées, il faudra les restituées sur un autre emplacement.

Suite à l'étude d'impacts en décembre 2017, une demande d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique DUP a été faite. Cette démarche permettra à la CCUR d'acquérir les parcelles de la ZAC III.

Actuellement la commune de Clarafond-Arcine est soumise au Plan Occupation des Sols, une procédure de mise en compatibilité du POS pour la ZAC III va être réalisée (création de nouvelles zones, ajout d'un document graphique en supplément du plan de zonage) afin d'être en accord avec le prochain PLUI.

L'orientation générale du PADD est de bâtir le projet intercommunal à partir de l'armature territoriale propre au territoire de la Semine (Asseoir le pôle de la Semine comme pôle économique majeur et considérer le pôle de la Semine comme le cœur d'équipement, de commerces et services) et de prioriser le développement de l'habitat selon le niveau de polarité défini par la SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Une préfiguration du périmètre OAP (Orientation d' Aménagement et De Programmation) défini 4 secteurs d'extension retenus dont le centre bourg de Clarafond et les dents creuses des hameaux.

Le programme pour 2018 est de finaliser le plan de zonage, mettre en place le règlement écrit du POS, définir les OAP, établir le Programme d'Orientations et d'Actions (volet habitat du PLUI)

3. <u>DELIBERATION SUR LE CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE CLARAFOND-ARCINE</u>

Anne-Laure GUILLET présente au conseil, différents devis afin d'engager la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble du système de production et de distribution du réseau d'eau potable de la commune. Dans la même opération, les plans de récolement du réseau eau potable seront réalisés.

Après concertation, par 7 voix pour le devis de l'entreprise SCERCL (Christophe Briquet, Nathalie Salmon, Muriel Favre, Olivier Pinget, Anne-Laure Guillet, Sylvie Taragon, Hervé Bouedec) 3 voix pour le devis Profils Etudes (Alain Matile, Guillaume Marlot, Jean Marc Lagriffoul) et 2 voix pour le devis de la société Hydrétude (Éric Sogno-Lina, David Coulon).

Nathalie Salmon regrette que les devis proposés n'aient pas été transmis avant la séance afin que les élus puissent s'en imprégner et obtenir des réponses à leurs interrogations avant d'avoir à se prononcer.

Le conseil municipal :

- Confirme son souhait de réaliser une étude diagnostic du réseau d'alimentation en eau potable et d'établir un plan précis de ce réseau ;
- Approuve le dossier proposé par le bureau d'études SCERCL ;
- Demande l'inscription au budget des sommes correspondantes aux estimations établies par SCERCL;
- Sollicite le financement de l'opération par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie ;
- Autorise le Conseil Départemental de la Haute-Savoie à percevoir pour le compte de la Commune les aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau; ces aides seront reversées à la collectivité par le Conseil Départemental;
- Autorise, Monsieur le Maire, à signer les pièces nécessaires au déroulement de cette opération.

4. DELIBERATION SUR LE Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

Anne-Laure GUILLET informe le conseil de la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable pour l'année 2016. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

2

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal accepte à l'unanimité les points suivants :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

5. <u>POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REPARTITION DES FRAIS D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOT DE LA SEMINE ET DES FRAIS DE COMMEMORATION</u>

1. Répartition des frais d'entretien du terrain de foot de la Semine :

Conformément à la décision du conseil communautaire du 12 décembre 2017, la gestion du terrain de foot de la Semine n'est pas reprise par la CCUR. Il convient de proposer cette compétence au niveau des 7 communes de la Semine. Il convient donc au conseil de faire une proposition des répartitions des frais d'entretien (s'élevant à environ 30 000.- € par an) entre les 7 communes de la Semine. La Commune de Chêne en Semine propose la répartition suivante : 1 partie en fonction des richesses de chaque commune et 1 partie en fonction du nombre d'habitants par commune.

Le conseil souhaite avoir plus d'éléments concernant cette répartition avant de transmettre une réponse.

2. Répartition des frais de commémoration entre les 7 communes de la Semine :

Anne-Laure GUILLET ré-aborde le sujet de la répartition des frais encourus par les communes de la Semine lors des commémorations. Nathalie Salmon explique que le conseil a déjà délibéré en date du 30 octobre 2017 en refusant la convention entre les communes de la Semine, non pas sur le principe de payer mais sur le mode de calcul de la répartition. Il est donc impossible pour le conseil de prendre une délibération accordant une subvention pour les frais de commémoration pour 2017, puisque le dispositif est déjà régi par une convention refusée par la commune. Sylvie Taragon propose à M le Maire de re-délibérer sur la convention 2017 afin de ne pas pénaliser la commune de Vanzy qui va devoir supporter la part de Clarafond Arcine. M. le Maire refuse de délibérer. Le conseil demande à M le Maire de faire un courrier afin de proposer un nouveau mode de calcul pour la répartition des frais de commémoration 2018.

6. INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire avise le conseil que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié les chiffres des populations légales 2015 qui entrent en vigueur au 1er janvier 2018. La population totale de la commune est de 1002 habitants ainsi répartis :

population municipale : 978 habitants population comptée à part : 24 habitants population totale : 1002 habitants

M. le Maire annonce au conseil qu'il a décidé de donner une délégation pour la gestion administrative du personnel à Nathalie Salmon vu son implication lors de la mise en place du RIFSEEP notamment.

A la demande d'Alain Matile, Sylvie Taragon explique au conseil que toutes les illuminations de fin d'année n'ont pas pu être installées par manque de temps. En effet, Monsieur le Maire avait demandé à la Société Bouygues Energies et Service de prévoir 2 jours pour l'installation des décorations. Temps insuffisant étant donné qu'il a fallu mettre en place de nouveaux branchements électrique ce qui a demandé du temps

3